

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
15<sup>e</sup> séance  
tenue le  
mercredi 16 octobre 1991  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15<sup>e</sup> SEANCE

Président : M. ZIARAN (République islamique d'Iran)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/46/SR.15  
21 octobre 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

91-56571 7200R (F)

/...

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)  
[A/46/3, A/46/19, A/46/163, A/46/171-E/1991/61, A/46/132-E/1991/58,  
A/46/171-E/1991/61, A/46/204-E/1991/80 et Add.1 et 2, A/46/263-E/1991/88,  
A/46/288, A/46/467, A/46/477, A/46/493, A/46/520; A/C.2/46/2, A/C.2/46/5;  
A/C.2/46/L.8 et Corr.1, L.10, L.11 et L.12; E/1991/32 (Supp. No 11)]

1. M. NATHON (Hongrie) dit que la Hongrie s'est hardiment engagée dans un processus de transition qui lui permettra d'entrer dans la communauté des pays démocratiques développés. S'efforçant d'éliminer les conséquences de 40 années d'économie planifiée et de rigide monolithisme politique, le pays oeuvre en vue de l'instauration rapide d'une véritable économie de marché. Cette transition est un phénomène complexe qui nécessite un combat sur plusieurs fronts, car les institutions, le cadre juridique, les entreprises, tout reste à créer.

2. Ces transformations radicales comportent aussi des effets négatifs, notamment une augmentation des prix et une inflation sensibles, et il faudra donc en même temps mettre en place un solide système de protection sociale. La Hongrie est prête à assumer les sacrifices que cette entreprise suppose, mais estime que seul un climat économique international favorable peut assurer le succès des réformes en cours en Hongrie et ailleurs en Europe centrale et orientale, qui est pourtant d'une importance capitale tant pour la région que pour le monde entier.

3. La Hongrie est prête à affronter la libre concurrence et les lois du marché et à ouvrir son propre marché intérieur et elle attend de ses partenaires non pas une assistance, mais une coopération économique basée sur l'avantage mutuel. A cet égard, elle se félicite de l'attitude de la Communauté européenne, attitude que le représentant des Pays-Bas, parlant au nom de la Communauté, a réaffirmée devant la Deuxième Commission.

4. La priorité qu'elle accorde à l'Europe ne signifie nullement que la Hongrie n'a pas l'intention de développer ses relations économiques avec les autres pays. Bien au contraire, elle a déjà entrepris, à l'initiative du Gouvernement néerlandais, un programme de coopération tripartite, dans le cadre duquel elle reçoit des Pays-Bas une assistance pour développer ses liens techniques, scientifiques et éducatifs avec le tiers monde. Ce programme, bien que limité a déjà fait ses preuves et d'autres pays d'Europe occidentale envisagent d'y participer.

5. La délégation hongroise se félicite que les événements récents en Europe centrale et orientale aient été au cœur du débat de haut niveau de la session d'été du Conseil. Comme l'ont déclaré de nombreux orateurs, l'intérêt porté à ces transformations ne diminue en rien les engagements déjà pris par les pays industrialisés vis-à-vis des pays en développement.

(M. Nathon, Hongrie)

6. Par ailleurs, s'agissant d'engagements et d'avantages précis, il faut, à l'évidence, réexaminer de temps à autre les besoins et les possibilités des pays appartenant à certaines catégories. Comme l'a indiqué le Comité de la planification du développement dans le chapitre de son rapport (E/1991/32) consacré aux critères d'identification des pays les moins avancés, il faut à tout prix éviter de politiser ce débat et utiliser uniquement des indicateurs économiques et sociaux précis pour inclure un pays dans la liste des pays les moins avancés ou pour l'en supprimer. Des critères similaires devraient d'ailleurs être définis pour l'appartenance à d'autres catégories de pays qui ne devrait pas être déterminée par des considérations politiques.

7. M. AVRAMOV (Bulgarie) juge très positifs les résultats de la dernière session du Conseil économique et social, qui confirment encore la tendance à l'instauration d'un dialogue constructif entre les Etats Membres sur les questions les plus pressantes de la coopération économique internationale. Le Conseil s'est efforcé d'échapper à la routine et de se concentrer sur quelques questions essentielles, conformément aux dispositions de la résolution 45/264 de l'Assemblée générale. Il est encourageant de constater que tant de ministres et de chefs de secrétariat d'institutions spécialisées ont participé au débat de haut niveau, qui était l'innovation majeure de cette session. Le grand thème choisi touche de près la Bulgarie, qui ne peut que réaffirmer la position prise lors de ce débat, à savoir que l'intégration des économies des pays d'Europe de l'Est contribuera à l'accélération du développement économique mondial. La Bulgarie ne souhaite nullement que l'aide qui lui permettra de mener à bien le processus de transition extrêmement long et pénible qu'elle affronte actuellement lui soit accordée au détriment des pays en développement.

8. Ainsi que l'ont déjà déclaré de nombreux orateurs, loin de se limiter aux aspects administratifs et organisationnels, le processus de restructuration des secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies doit également viser à améliorer l'efficacité et l'autorité de ces organes et surtout du Conseil économique et social. L'amélioration de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, qui permettrait d'assurer un fonctionnement plus harmonieux de tout le système, est un élément clef de ce processus.

9. Dans ce contexte général, la coopération régionale et interrégionale est appelée à jouer un nouveau rôle. En Europe, ce processus a déjà été bien défini par la Commission économique pour l'Europe, et la Bulgarie, consciente de l'importance de la Commission dans la coopération européenne, souhaite à l'avenir participer à ses travaux. Les nouvelles priorités de son programme de travail, à savoir la protection de l'environnement et le développement de la coopération économique dans le domaine des transports notamment et des statistiques, correspondent d'ailleurs pleinement aux intérêts de la Bulgarie. De l'avis de la Bulgarie, le succès des futures activités de la Commission sera déterminé par les modifications apportées à sa structure et à ses méthodes de travail, et de ce succès dépendra sa place dans le

(M. Avramov, Bulgarie)

développement de la coopération en Europe. La coordination avec d'autres organisations internationales comme l'OCDE, le GATT et le FMI est également nécessaire. Par ailleurs, la Bulgarie est fermement convaincue que la coopération technique pour le développement peut jouer un rôle positif très important dans la croissance économique mondiale, et que le système de coopération technique des Nations Unies est à l'heure actuelle à même de renforcer son rôle dans la vie de la communauté internationale.

10. Mme FREUDENSCHUSS-REICH (Autriche) dit que, depuis le débat de haut niveau consacré à cette question lors de la session d'été du Conseil, les répercussions économiques et sociales des transformations en cours en Europe de l'Est et en Union soviétique sont devenues encore plus apparentes. Vu sa proximité et ses liens historiques avec certains de ces pays, l'Autriche est consciente de la nécessité de leur accorder un appui économique et politique pour y promouvoir un développement stable et équilibré et de contribuer ainsi à leur intégration dans l'économie européenne et mondiale. L'aide qu'elle s'est engagée à leur accorder s'élève déjà au total à 15 milliards de schillings, ce qui, d'après les calculs de la Commission de la Communauté européenne, représente quelque 4 % de l'assistance internationale totale, soit quatre fois plus que le montant normal déterminé en fonction du PNB de chaque pays.

11. De plus, l'Autriche participe activement à la mise en place de programmes d'ajustement macro-économique et de stabilisation des pays d'Europe de l'Est en tant que membre du FMI et de la Banque mondiale et elle est l'un des membres fondateurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Elle contribue également au Fonds de développement industriel créé en faveur de la Yougoslavie par l'Association européenne de libre-échange et elle a versé une importante contribution au Centre régional pour l'environnement de Budapest.

12. Cette assistance ne diminue en rien l'aide fournie aux pays en développement, qui, mesurée en pourcentage du PNB, a même accusé une légère hausse en 1990. L'Autriche a aussi annoncé son intention d'améliorer encore, et de façon sensible, la composition, le volume et la qualité de son APD aux pays en développement.

13. Si l'Autriche se félicite de la transformation des méthodes de travail du Conseil, et en particulier de l'institution du débat de haut niveau tenu pendant la session d'été, elle considère, comme le Président du Conseil, que ce débat n'a pas été un modèle parfait d'organisation des travaux alors qu'elle juge très positives les rencontres informelles qui ont eu lieu à cette occasion. A l'avenir, il faudra que le Conseil s'efforce de rationaliser encore davantage ses débats pour en améliorer la qualité, notamment en faisant respecter la durée prévue pour les interventions. Les représentants devraient éviter les digressions, présenter des exposés oraux concis et soulevant des questions précises, les discours plus longs et plus complexes pouvant être distribués à l'avance et assortis d'un résumé en facilitant la lecture.

(Mme Freudenschuss-Reich, Autriche)

14. Abordant la question de la lutte contre le SIDA, l'oratrice déclare que les chiffres cités par la représentante de l'OMS concernant l'incidence de la pandémie du SIDA sont extrêmement alarmants. Ils démontrent clairement qu'il s'agit d'un problème mondial nécessitant une action à l'échelle mondiale, et dépassant le secteur de la santé proprement dit pour toucher aussi les secteurs sociaux et économiques. C'est pourquoi l'Autriche a présenté la résolution 1991/66 sur l'action préventive et la lutte contre le SIDA pendant la seconde session ordinaire du Conseil et s'apprête à soumettre un texte à ce sujet à la Commission.

15. En tant que membre du Comité de gestion du programme de lutte contre le SIDA de l'OMS, l'Autriche approuve le rôle de chef de file du Programme mondial OMS de lutte contre le SIDA (GPA) et en appuie entièrement les priorités, notamment le renforcement des programmes nationaux, le développement de la prévention et la lutte contre la discrimination à l'égard des séropositifs et des sidatiques. La législation autrichienne, quant à elle, est axée sur les mesures préventives, le respect des droits de l'homme des séropositifs et des sidatiques et les campagnes d'information, toutes ces mesures étant coordonnées par les services de santé publique, mais avec l'aide d'organismes privés.

16. L'ampleur du fléau, qui pourrait toucher 30 à 40 millions de personnes en l'an 2000, est telle que tous les membres de la communauté internationale se doivent de conjuguer leurs efforts pour en venir à bout.

17. M. WIBISONO (Indonésie) appuie les positions du Groupe des 77 exprimées par son président, le représentant du Ghana. L'année écoulée a vu des changements si rapides qu'on peut parler d'un véritable traumatisme. L'ONU doit s'adapter à ces évolutions rapides, et de premières mesures ont été prises pour renforcer le fonctionnement du Conseil, dont l'efficacité avait été mise en doute, afin de lui permettre de s'attaquer à la crise persistante du développement, à l'appauvrissement des pays en développement et à l'élargissement de l'écart entre eux et les pays développés. Plusieurs résolutions de l'Assemblée (45/177, 45/264) sont, à cet égard, encourageantes. Le Conseil doit réaffirmer son rôle et sa place dans les activités économiques et sociales de l'ONU. L'introduction du débat de haut niveau, pendant la session d'été, constitue une nouveauté importante. A la dernière session, on a analysé les incidences de l'évolution récente des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale et en particulier sur la croissance et le développement économiques des pays en développement ainsi que sur la coopération économique internationale. Ce débat aurait certes pu être mieux structuré et on aurait pu mettre davantage l'accent sur le dialogue et la discussion, au lieu de se borner à une suite de discours de caractère traditionnel. A l'avenir, il faudrait envisager d'adopter, à l'issue de ces réunions de haut niveau, un ensemble de recommandations ministérielles.

(M. Wibisono, Indonésie)

18. La nouvelle évaluation de la gravité du déclin économique de l'Europe orientale et de l'Union soviétique n'est pas de bon augure pour les pays en développement, dont les chances d'accéder à de nouveaux marchés et de commercer avec les pays de l'Europe orientale diminuent. Qui plus est, les besoins financiers de ces pays risquent d'excéder largement les ressources disponibles. Il y a donc tout lieu de se féliciter des assurances données par les pays donateurs, selon lesquels le financement du redressement en Europe orientale ne se ferait pas au détriment des pays en développement. De l'avis de l'Indonésie, une nouvelle émission de DTS serait nécessaire à court terme, tandis qu'à plus long terme, il faudrait pouvoir tirer parti du "dividende de la paix". Ainsi que l'a dit le Secrétaire général, il faudrait convoquer une conférence internationale sur le financement du développement.

19. Les résolutions du Conseil et de l'Assemblée sur la revitalisation et la restructuration du Conseil répondent à un besoin incontestable, celui d'accroître l'efficacité de l'ONU en vue d'améliorer le sort des pays en développement. Il est très grave en effet que chaque jour un nombre grandissant d'hommes sombre dans le désespoir et la pauvreté absolue. On peut espérer cependant que la renaissance de l'Organisation, déjà évidente dans le domaine politique, s'étendra aussi aux domaines économique et social. Le Conseil devrait maintenant pouvoir exercer son rôle en tant que principal organe de l'ONU dans ce domaine mais sa restructuration n'est pas en elle-même une garantie de succès si les Etats Membres n'acceptent pas d'utiliser efficacement l'appareil intergouvernemental.

20. Il est impératif, aussi, de renforcer la coopération multilatérale dans les affaires économiques internationales. En effet, la mondialisation de l'économie mondiale et l'interdépendance grandissante de tous les Etats font qu'un Etat ne pouvant atteindre ses objectifs nationaux en faisant cavalier seul. En ce sens, la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement, adoptée à l'issue de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et l'adoption de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement sont d'importants instruments de coopération multilatérale.

21. S'agissant de la capacité de l'ONU de réagir rapidement aux situations d'urgence dues aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme, il est impératif de procéder à une étude approfondie des moyens actuels, en raison de la très grande diversité des catastrophes et des situations d'urgence qu'elles entraînent.

22. M. ABOLHASSANI (République islamique d'Iran) rappelle que la croissance économique dans le monde est inférieure à l'accroissement de la population et que, dans certains pays en développement, elle est même nulle, voire négative. Un effort national et international majeur s'impose donc d'urgence. Les pays en développement procèdent à de profonds changements et, pour attirer des capitaux, beaucoup ont libéralisé leurs politiques

(M. Abolhassani, Rép. islamique d'Iran)

d'investissements et ouvert leur développement vers l'extérieur. Pour libérer des ressources, certains ont réduit leurs dépenses, notamment les subventions publiques. En réponse à ces efforts, la communauté internationale, et notamment les pays développés, devraient fournir des capitaux et des technologies nouvelles à des conditions favorables et ouvrir leurs marchés car sans un accroissement des ressources financières, la transformation économique du Sud est en péril. Il serait particulièrement important dans ce contexte de convoquer la conférence internationale sur le financement du développement, proposée par le Secrétaire général.

23. Si le premier débat spécial de haut niveau du Conseil économique et social, en été 1991, n'a pas totalement répondu à l'attente des participants, il pourra servir d'exemple aux débats de haut niveau des sessions futures. Quant au fond, il convient cependant de se féliciter de l'engagement pris par les pays développés et par les institutions financières multilatérales de veiller à ne pas compromettre les programmes d'aide aux pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour répondre aux besoins des économies en transition.

24. Les pratiques de l'entité sioniste en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés privent les Palestiniens de leurs droits fondamentaux, notamment de leur droit de gagner leur vie. Le rapport du Secrétaire général sur "la politique du sol et de l'eau pratiquée par Israël dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés" (A/46/263) indique bien que les autorités israéliennes ont adopté une série de mesures qui ont eu pour effet d'abroger les lois en vigueur sur la Rive occidentale et la bande de Gaza avant l'occupation israélienne (par. 5). Elles ont par ailleurs limité l'expansion agricole et l'utilisation des ressources en eau par les habitants arabes palestiniens, et, de ce fait, la superficie des terres irriguées appartenant à la population arabe s'est réduite alors que les zones irriguées dans les colonies israéliennes se sont accrues (par. 2). Le représentant de la République islamique d'Iran cite plusieurs autres passages du même rapport sur la même question (par. 34 et 43). Tout en appréciant pleinement les efforts par divers organismes des Nations Unies pour alléger les souffrances du peuple palestinien, il estime que cette assistance, pour nécessaire qu'elle soit, ne doit pas amener la communauté internationale à se dérober à sa responsabilité, qui est d'éliminer la cause première de cette crise, à savoir l'occupation. Il est à espérer que la résolution qu'adoptera la Commission mentionnera des mesures concrètes à prendre, et qu'elles seront adoptées par l'Assemblée générale.

25. Mme STOKES (Nouvelle-Zélande) note que la transition et les changements révolutionnaires en cours dans le monde sont les thèmes majeurs de la quarante-sixième session. Aux questions qui restent prioritaires, comme la pauvreté, la maladie et la faim dans le monde en développement, la dette et la reprise économique, s'est ajoutée une nouvelle génération de problèmes mondiaux comme les rapports entre environnement et développement, l'abus des drogues et la criminalité. Il faut donc que le Conseil économique et social

(Mme Stokes, Nouvelle-Zélande)

devienne le cadre, coordonné et souple, d'un dialogue mondial et d'une action internationale effective. La Nouvelle-Zélande appuie cette revitalisation et est prête à coopérer à une action qui prolongerait les mesures déjà visées dans la résolution 45/264.

26. Le premier débat spécial de haut niveau du Conseil a porté sur les conséquences des changements survenus en Europe orientale, qui ouvrent une ère nouvelle de coopération, à la faveur de laquelle la région s'intégrera progressivement à l'économie internationale. La Nouvelle-Zélande souhaite jouer un rôle dans ce processus et entend élargir ses contacts avec l'Europe centrale. Elle continuera à contribuer aux programmes d'assistance technique du Groupe des Vingt-Quatre (G24) et aux travaux de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Il est indéniable que les besoins des pays en développement, notamment des PMA, restent urgents et que l'assistance extérieure doit au moins se maintenir à son niveau actuel.

27. Pour renforcer le redressement économique dans le monde industriel comme dans le monde en développement, il est essentiel de respecter l'engagement, pris dans le cadre des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, de mettre un terme au protectionnisme. Les ministres des finances du Commonwealth, réunis tout récemment à Kuala Lumpur, ont souligné que ces négociations devaient rapidement aboutir à des résultats importants et équilibrés, surtout pour ce qui est des obstacles au commerce et des distorsions qui faussent les marchés des produits agricoles. Il est temps que les négociateurs du GATT prennent des décisions.

28. La Conférence internationale sur la population et le développement se tiendra en 1994. Auparavant, des sujets tels que les rapports entre population, développement et environnement, entre population et condition de la femme, et entre croissance de la population et vieillissement auront été examinés par des groupes d'experts. La croissance démographique étant un obstacle majeur au développement durable, on ne saurait examiner la question des besoins de développement en méconnaissant la question de la population. Les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ont bien mis en évidence les relations entre pression démographique, précarité des modes de consommation actuels, absence de croissance économique et dégradation de l'environnement. La Nouvelle-Zélande continuera à appuyer les travaux du FNUAP et de divers autres organismes internationaux dans ce domaine et ce problème figure en bonne place dans l'assistance bilatérale qu'elle accorde aux pays du Pacifique Sud. Dans cette région, une croissance démographique rapide et une croissance économique faible provoquent la stagnation ou la baisse des revenus par habitant. La question de la planification de la famille étant extrêmement délicate pour des raisons culturelles et religieuses, les organisations multilatérales, notamment le FNUAP et l'IPPF, sont les mieux placées pour offrir des avis et une assistance aux gouvernements de la région, souvent avec le concours des ONG locales.

(Mme Stokes, Nouvelle-Zélande)

29. S'agissant de l'infection à VIH, il faut se féliciter de la coopération et de la collaboration réussies qui se sont instaurées dans les organismes des Nations Unies dans la lutte contre la propagation rapide du SIDA.

30. Le Comité de la planification du développement énonce, au chapitre V de son rapport, les critères de l'identification des pays les moins avancés. Il importe de préserver l'intégrité et l'objectivité de l'analyse faite par le Comité. Abandonner une partie des propositions ou ajouter une nouvelle catégorie, pour inclure tel ou tel pays, reviendrait en effet à vider de son contenu la notion même de PMA. On sait que le programme d'APD de la Nouvelle-Zélande continue de privilégier les pays en développement du Pacifique Sud, dont plusieurs figurent parmi les PMA. Il y a certes des pays qui, sans répondre aux critères d'inclusion dans la liste des PMA, se heurtent à des problèmes immédiats, comme par exemple la Namibie, à qui la Nouvelle-Zélande accorde d'ailleurs une assistance spéciale.

31. Par ailleurs, la Nouvelle-Zélande tient à marquer son appui aux travaux de la Commission de statistique, qui est aidée du Bureau de statistique de l'ONU et des divisions statistiques des commissions régionales et des institutions spécialisées. Chargée notamment de définir des normes internationales, de développer les services de statistique internationaux et les statistiques officielles des pays membres, de coordonner les travaux des organes de l'ONU dans le domaine des statistiques, la Commission de statistique est en effet un des organes du Conseil qui s'acquitte le mieux de ses fonctions. N'ayant pas les ressources voulues pour se doter de sa propre infrastructure statistique, la Nouvelle-Zélande, par exemple, applique le système de comptabilité nationale de l'ONU pour mesurer son produit intérieur brut et diverses autres variables macro-économiques et beaucoup d'autres pays sont dans la même situation.

32. M. GOMEZ (Programme des Nations Unies pour le développement) fait observer que, si l'épidémie du SIDA sévit depuis plus de 10 ans maintenant, on commence à peine à en comprendre toutes les ramifications. Cette épidémie, qui se propage à une vitesse alarmante, est différente des autres maladies : la période d'incubation est de 10 ans en moyenne dans des pays développés, plus sans doute dans les pays en développement, la majorité des victimes sont des hommes et des femmes dans les années les plus productives de leur vie, les maladies associées comme la tuberculose posent maintenant un grave problème dans la plupart des collectivités touchées et une personne contaminée demeure contagieuse jusqu'à la fin de ses jours, très souvent sans savoir qu'elle l'est.

33. L'épidémie continuera à gagner du terrain, favorisée par les migrations de main-d'oeuvre saisonnière, les troubles civils, la guerre et la pauvreté. Ceci oblige à repenser l'aide au développement car, dans certains pays, le SIDA sapera l'épargne publique et privée en même temps que le gouvernement sera de plus en plus sollicité - logement, sécurité et aide alimentaire - et que la maladie et la mort réduiront la productivité. Tout doit donc être fait pour réduire le coût personnel, économique et social de l'épidémie par des programmes efficaces de prévention.

(M. Gomez)

34. Conscients qu'il s'agit d'un problème qui dépasse le secteur de la santé, le PNUD et l'OMS ont conclu en 1987 l'Alliance contre le SIDA et, dans ce contexte, le PNUD a versé plus de 30 millions de dollars au Programme mondial de lutte contre le SIDA lancé par l'OMS. Il importe en effet de tenir compte de la multitude d'effets que l'épidémie a sur la vie des hommes dans le monde entier, car les besoins immenses et pressants qu'elle crée ne pourront être satisfaits que si les conséquences sur le plan humain sont bien comprises. Ceci implique toute une série de programmes, depuis la prévention jusqu'au traitement et au soutien aux survivants après le décès d'un membre de la famille.

35. A sa session de juin 1991, le Conseil d'administration du PNUD a adopté des principes directeurs de l'action contre l'épidémie du SIDA, qui complètent l'Alliance OMS/PNUD en précisant le rôle du PNUD et de l'ONU. L'OMS a participé de façon fort utile à l'élaboration de ces principes directeurs. Dans la mesure où l'épidémie a des répercussions sur le développement, la communauté mondiale doit agir de façon globale et interdisciplinaire. Et de plus en plus de gouvernements et organisations non gouvernementales demandent au PNUD de les aider à agir d'une manière intégrée. Un programme de formation est d'ailleurs prévu en la matière.

36. Pour terminer, il convient de souligner trois aspects interdépendants de la lutte contre le SIDA. Tout d'abord, le PNUD attache la plus haute importance au rôle d'animation et de coordination joué par l'OMS. Ensuite, si l'Assemblée générale dans sa résolution 44/211 préconise l'exécution des projets d'assistance technique par les gouvernements, dans le cadre de la lutte contre le SIDA il se pose certains problèmes particuliers, que le PNUD examine attentivement et des procédures spéciales pourront être nécessaires dans ce domaine. Enfin, la propagation spectaculaire du SIDA et ses conséquences profondes sur le développement économique et social des pays en développement montrent clairement que des ressources humaines et financières supplémentaires seront nécessaires.

35. M. KABIR (Bangladesh) note que la résolution 45/264 de l'Assemblée générale a introduit des innovations profondes dans le fonctionnement du Conseil économique et social, qui doit devenir un instrument plus dynamique, étant donné l'ampleur de la crise du développement qui sévit dans la majorité des pays en développement. Les grandes orientations de la coopération multilatérale ont été définies dans la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale lors de sa dix-huitième session extraordinaire et dans le nouveau Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90. Or, ces documents ne porteront leurs fruits que si la communauté internationale est prête à prendre des initiatives précises et à encourager une action globale. Le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires ainsi que l'Assemblée générale peuvent tous jouer un rôle privilégié dans ce domaine. Le débat de haut niveau pendant la session d'été du Conseil économique et social, introduit par la résolution 45/264, devrait permettre aux Etats d'identifier les domaines essentiels d'action collective et d'améliorer les mécanismes d'application et de suivi des différentes

(M. Kabir, Bangladesh)

décisions. Le Bangladesh entend participer activement aux débats qui doivent avoir lieu à la session en cours sur les rapports entre les travaux du Conseil et ceux de ses organes subsidiaires. Il importe de ne pas compromettre les grands objectifs qui ont inspiré la création des différents organes subsidiaires. Il convient en même temps de ne pas limiter leur action à certains domaines.

36. Les travaux en cours sur le financement du développement, la dette extérieure des pays en développement et d'autres questions importantes ont fait l'objet de débats approfondis lors de la session d'été du Conseil économique et social et diverses solutions ont été proposées pour mettre un terme aux différentes tensions actuellement ressenties sur la scène économique internationale. L'idée d'une conférence internationale sur le financement du développement a également été avancée par le Secrétaire général et appuyée par le Groupe des 77. Des recommandations importantes ont également été formulées à cette session concernant les différentes conférences internationales prévues. Le Bangladesh attache une importance particulière à la Conférence internationale sur la population et le développement et souhaite que les questions d'organisation soient réglées à la session en cours de l'Assemblée générale.

37. La nécessité d'apporter rapidement une aide humanitaire suffisante dans les cas de catastrophe, notamment de catastrophe naturelle, a également été évoquée et diverses propositions intéressantes ont été formulées. Etant l'un des pays les plus sujets aux catastrophes, le Bangladesh souhaite vivement que l'accord se fasse sur toutes les propositions constructives qui permettraient à la communauté internationale de faire face à ces catastrophes.

38. Enfin, s'agissant des nouveaux critères d'inscription sur la liste des pays les moins avancés recommandés par le Comité de la planification du développement et le retrait de cette liste, ces critères doivent être plus détaillés et mieux permettre d'évaluer les handicaps structurels fondamentaux des pays les moins avancés. En outre, il faudra veiller à fonder toute décision prise en fonction de ces critères sur des données statistiques et une évaluation objective de la situation des différents pays et de leur vulnérabilité. Il faudra tenir compte également des besoins de chaque pays à un moment donné avant de décider de retirer un pays de cette liste, outre qu'il faudra analyser les incidences que l'utilisation de ces critères aura sur les ressources, notamment les mesures supplémentaires pour aider les pays de cette catégorie dans le domaine de la dette et du commerce extérieur.

39. M. LEGWAILA (Botswana) annonce que le Botswana souhaiterait accueillir le Comité préparatoire de la Conférence sur le développement et la population.

40. Les vues du Groupe des 77 ayant été exposées par le représentant du Ghana, M. Legwaila se bornera à évoquer le chapitre V du rapport du Comité de la planification du développement.

(M. Legwaila, Botswana)

41. Dans les nouveaux critères proposés pour identifier les pays les moins avancés, la situation des pays qui tirent la majeure partie des revenus de la vente d'avoires et non de la production n'est pas prise en considération. Le PIB est un indicateur qui déforme ce type de situation alors que le produit intérieur net par habitant, qui tient compte de la dépréciation et de l'épuisement des ressources naturelles, serait beaucoup plus conforme à la réalité. L'indicateur de diversification économique devrait aussi être pris en considération. Le Botswana est fortement tributaire des recettes du secteur minier, notamment de la vente de diamants dont il ne contrôle pas les prix. En 1988/89, les diamants représentaient 77 % de ses recettes d'exportation et plus de 50 % des recettes gouvernementales, alors que les industries de transformation ne représentaient que 4,2 % du PIB. La diversification économique est donc minime, ainsi que le confirme la part des articles manufacturés dans les importations. L'importance relative des trois indicateurs proposés varie selon les pays. C'est pourquoi il ne faudrait retirer un pays de la liste des pays les moins avancés que si les trois indicateurs sont au niveau voulu.

42. En formulant leurs plans nationaux de développement, les pays en développement adoptent certaines hypothèses concernant les ressources disponibles, ce qui est impératif pour une bonne utilisation de l'aide extérieure. Ainsi, le Botswana a considéré dans son septième plan de développement que le volume de l'aide extérieure se maintiendrait au niveau actuel. Or, s'il était retiré de la liste maintenant, ce volume ne serait pas maintenu, ce qui bouleverserait les programmes de développement. Il serait donc utile de prévoir une période de transition de cinq ans au moins afin de permettre aux pays d'en tenir compte dans leurs plans de développement et de préserver l'élan du développement.

43. M. SEZAKI (Japon) dit qu'à la seconde session ordinaire de 1991 du Conseil économique et social, on est souvent parvenu à instaurer un débat moins formel mais plus pertinent et plus productif, notamment lors de la Réunion spéciale de haut niveau, qui a été consacrée aux incidences de l'évolution récente des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale. Les débats sur le rapport de la Commission du Sud et sur les conséquences économiques, sociales et écologiques de la situation entre l'Iraq et le Koweït, et les échanges de vues sur le renforcement de la coopération économique multilatérale ont eux aussi été fructueux. Le dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales ainsi qu'avec le Directeur général du Fonds monétaire international, maintenant bien établi, permet aux Etats Membres et aux organismes et institutions chargés du développement et des questions financières internationales de mieux se comprendre. Les résumés du Président ont permis de gagner un temps considérable, tout comme la décision de regrouper certains points de l'ordre du jour et de ne les examiner qu'une fois tous les deux ans.

(M. Sezaki, Japon)

44. Néanmoins, le processus de réforme doit se poursuivre. Il faut en particulier respecter le calendrier établi pour la restructuration des organes subsidiaires et entamer rapidement les consultations sur ce point outre que le Conseil devra s'efforcer de réduire sa charge de travail. A sa session d'organisation pour 1992, il devra décider d'un ou plusieurs grands thèmes de politique générale pour sa réunion spéciale de haut niveau et il importe que les thèmes choisis se répartissent équitablement entre les questions économiques et sociales.

45. La délégation japonaise a participé aux débats de la Commission des sociétés transnationales. Tout en reconnaissant l'importance des travaux de la Commission et ceux du Centre sur les sociétés transnationales, elle est convaincue que ces instances ne disposent pas des compétences requises pour continuer à traiter de questions telles que l'endettement extérieur et l'environnement, qui relèvent d'autres organes. En outre, les débats sur le code de conduite des sociétés transnationales ne tiennent pas compte de la conjoncture économique actuelle. En effet, les pays en développement jugent aujourd'hui indispensable à leur essor l'investissement direct et les activités de ces sociétés et la délégation japonaise se félicite donc de la décision de reporter les négociations relatives à ce code.

46. L'Assemblée doit, à sa quarante-sixième session, décider des critères d'inclusion sur la liste des pays classés dans la catégorie des pays les moins avancés. C'est là une décision majeure qui ne sera pas sans répercussion sur l'aide internationale fournie par le Japon. Il est primordial que la décision prise ne soit pas jugée arbitraire car le classement dans cette catégorie aurait alors moins de poids.

47. Le Secrétaire général a proposé la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement. Or, pour importante qu'elle soit, cette question a déjà été traitée en particulier à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée, à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à la Stratégie internationale du développement. Elle est en outre périodiquement examinée par le FMI et la Banque mondiale. Enfin, elle est à l'ordre du jour de la prochaine session de la CNUCED. Il ne paraît donc pas nécessaire de lui consacrer une conférence internationale.

48. Enfin, la délégation japonaise se félicite de ce que le Conseil ait décidé des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui doit se tenir en 1994, ainsi que des travaux préparatoires. Cette conférence devrait contribuer à promouvoir les activités des organismes des Nations Unies en matière de population, particulièrement dans les pays en développement.

49. Mme HASSAN (Egypte) dit que la seconde session ordinaire de 1991 du Conseil a vu des changements significatifs qui sont les prémices du couronnement des efforts déployés en vue de la revitalisation du Conseil et constitue un grand pas en avant dans le processus de réforme entrepris par l'ONU. La Réunion spéciale de haut niveau du Conseil consacrée aux incidences de l'évolution récente des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale a été marquée par une forte participation. Le niveau de représentation, ainsi que l'intensité des échanges, sont révélateurs de l'importance de la question et ont permis des débats extrêmement fructueux. Etant la première du genre, elle n'a pas été un modèle parfait d'organisation mais l'expérience acquise à cette occasion devrait être utile pour les prochaines réunions de ce type.

50. Le mécanisme d'échange de vues officieux, conçu dans le cadre de la revitalisation du Conseil, a facilité l'interaction entre les délégations ainsi qu'avec les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales et le Directeur général du Fonds monétaire international. La délégation égyptienne espère que ce type de consultations se poursuivra et qu'elles seront étendues à la Banque mondiale.

51. Les débats ont mis en lumière la nécessité de relancer la croissance et le développement dans les pays en développement et ont montré que le financement du développement - que ce soit à des conditions de faveur ou non - était indispensable à la réalisation de cet objectif. La délégation égyptienne se félicite donc de la proposition du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement et espère que l'Assemblée décidera, à sa quarante-sixième session, des modalités de la tenue de cette conférence.

52. Etant donné l'importance des questions de population au regard du développement durable, il faut se féliciter que le Conseil ait adopté une résolution sur la convocation de la Conférence internationale sur la population et le développement. La délégation égyptienne compte participer activement aux préparatifs de cette conférence qui permettra de promouvoir les activités des organismes des Nations Unies en matière de population dans les pays en développement.

53. Il n'est tâche plus noble que celle de sauver des vies humaines et de porter assistance aux personnes en danger. La question de l'assistance humanitaire d'urgence doit donc retenir toute l'attention de la communauté internationale. La délégation égyptienne a participé aux discussions préliminaires qui se sont tenues à Genève sur ce sujet et regrette qu'elles n'aient pas débouché sur des résultats concrets. Le degré de développement d'un pays donné ayant des conséquences directes sur sa capacité à faire face aux catastrophes naturelles, on ne saurait trop insister sur l'impérieuse nécessité de renforcer l'action dans les domaines économiques et sociaux.

(Mme Hassan, Egypte)

54. Suite à la résolution 45/264 de l'Assemblée générale, un calendrier a été établi, qui détermine les étapes du processus de réforme. La délégation égyptienne participera activement aux travaux relatifs à la restructuration des organes subsidiaires.

55. M. GISLASON (Islande), parlant au nom des pays nordiques, fait part de leur extrême préoccupation face à l'expansion rapide de la pandémie du SIDA. Les chiffres fournis par l'OMS - qui font état de 8 à 10 millions de personnes infectées par le VIH - sont sans doute en deçà de la réalité. L'on sait aujourd'hui que la maladie ne connaît pas de frontières et qu'elle touche toutes les couches de la population, et non plus seulement les groupes dits "à haut risque". Il importe donc d'agir au niveau de la prévention. L'on ne saurait, partant, sous-estimer l'importance des campagnes d'information. En outre, vu le mode de transmission du virus, il faut souligner l'inutilité d'imposer un traitement discriminatoire aux personnes infectées. Ceux qui pensent être atteints refuseront de se soumettre volontairement à un test et continueront de propager la maladie. Il n'existe non plus aucune raison valable d'imposer aux personnes infectées des restrictions en matière de voyage et d'immigration et, dans les pays où elles existent, ces atteintes aux droits de l'homme doivent être immédiatement abolies.

56. La question du SIDA ne relève pas uniquement de la santé. Elle touche bel et bien au développement et devrait être non seulement du ressort des autorités sanitaires, mais aussi des hauts responsables de la planification et des finances. La pandémie, en effet, frappe des adultes à la période la plus productive de leur vie. La production agricole et industrielle ne manquera pas de s'en ressentir et l'on risque d'assister à une déperdition des ressources humaines et de la main-d'oeuvre qualifiée. En outre, les pays en développement n'ayant pas les moyens financiers d'hospitaliser les personnes malades, ce sont les femmes qui auront à porter la charge la plus lourde, au détriment des tâches importantes qu'elles accomplissent déjà.

57. Dans ces conditions, il est indispensable de coordonner l'action de toutes les organisations du système en matière de prévention. Si l'OMS doit rester l'organisme chef de file, il faut aussi y associer d'autres institutions, telles que l'UNICEF, le PNUD et, plus particulièrement, la Banque mondiale, en définissant clairement les attributions de chacun, compte tenu de leurs avantages comparés.

58. Parallèlement, il faut accorder à cette question un rang de priorité élevé. Les pays nordiques continueront d'offrir une aide multilatérale et bilatérale, mais cette aide ne saurait représenter qu'une infime partie des ressources nécessaires. Il incombe à tous les donateurs de participer à cet effort.

59. En conclusion, bien qu'il soit difficile d'évoquer cette question, en raison de son caractère privé et des tabous moraux et religieux qu'elle soulève, il n'est pas d'autre issue que d'en parler franchement et ouvertement. Il est dans l'intérêt des générations futures de la maintenir à l'ordre du jour de l'Assemblée.

/...

60. Mme AMARASEKERE (Sri Lanka) dit que la question des établissements humains prendra une importance particulière au cours de la décennie qui s'annonce, compte tenu en particulier de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et rend hommage au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pour le rôle prédominant qu'il a adopté et pour son action à l'échelle nationale et internationale.

61. Les problèmes relatifs aux établissements humains sont de plus en plus complexes. Malgré des progrès considérables au niveau de la mise au point de stratégies et politiques et de la coopération technique, les perspectives demeurent sombres à l'échelle mondiale. L'on estime aujourd'hui que près d'un milliard de personnes sont sans abri et que les pays en développement devront prévoir des logements pour un autre milliard d'êtres humains. A cela s'ajoute le spectre de la généralisation de la pauvreté en zone urbaine. Or, l'importance pour la croissance socio-économique, le développement humain et la protection de l'environnement des investissements dans les établissements humains n'est pas encore reconnue. Les débats sur le développement durable et l'environnement ont pourtant fait ressortir l'importance d'une action nationale et internationale à long terme. La délégation sri-lankaise se félicite du consensus auquel est parvenue la Commission des établissements humains à sa treizième session et espère que l'Assemblée générale fera sienne la résolution 13/2 de la Commission.

62. Près de 20 ans après la Conférence de Vancouver, il est temps de convoquer une nouvelle instance internationale chargée de discuter de nouveau de la question des établissements humains, sous la forme d'une conférence des Nations Unies qui se tiendrait en 1997. Elle serait l'occasion d'examiner la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000 et de débattre des conclusions pertinentes de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit se tenir en 1992.

63. La délégation de Sri Lanka accueille avec satisfaction la proposition du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement et estime, par ailleurs, que la restructuration du mécanisme intergouvernemental des Nations Unies dans le secteur économique et social passe par un examen minutieux des questions qu'elle soulève.

La séance est levée à 12 h 25.